



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

Critères de choix des initiatives et partenaires soutenus par le CCFD

Les initiatives et partenaires soutenus par le CCFD

Afin de répondre aux demandes toujours plus nombreuses (nous avons reçu en 2007 plus de 1 200 demandes et financé environ 500 initiatives), le CCFD a élaboré des critères de choix, qui sont exposés dans le *Rapport d'Orientation*, en particulier dans son volet *Politique d'Appui aux Partenaires* (PAP 2), auxquels nous ferons référence dans la suite du présent document.

1. Les critères généraux liés à notre identité et mission

Le CCFD choisit d'accompagner des acteurs de la société civile qui partagent la même vision du développement : développement de tout homme et de tout l'homme. Le CCFD conçoit le développement comme un « processus collectif réalisé par les intéressés eux-mêmes » (RO, p. 8), guidé par l'objectif de mise en valeur « d'une part [des] richesses potentielles (créatives, culturelles et spirituelles) de chaque être humain et d'autre part [des] capacités collectives mises en œuvre pour le bien de chacun et de tous, pour la préservation des biens de la terre » (RO, *ibid.*)

Ces acteurs peuvent être des acteurs d'Eglise, liés à l'Eglise, ou non. En effet, comme l'énonce le rapport d'orientation, le CCFD « agit dans le monde en partenariat avec des églises locales et avec des organisations ou associations, catholiques ou non, qui œuvrent pour le développement selon les principes auxquels le CCFD se réfère » (RO, *ibid.*)

Le travail du CCFD s'inscrit dans la durée avec ces acteurs. Le CCFD développe avec eux des relations fondées sur le partage des analyses, la réciprocité, la confiance. Une relation se construit dans le temps : ainsi, avant de soutenir telle ou telle action, le CCFD noue une relation préalable avec l'acteur concerné, identifie ses compétences pour mettre en œuvre le projet qu'il propose, analyse son environnement pour voir comment son action s'inscrit dans une dynamique locale ou nationale de développement.

Sachant par expérience qu'il faut compter au moins un an de connaissance mutuelle, acquise au cours d'échanges divers et de visites de terrain, avant de se lancer dans le soutien à une action, ce travail dans le temps conduit à limiter le nombre de nouveaux partenaires chaque année. Soucieux de développer encore la qualité des relations partenariales, le CCFD a d'ailleurs décidé de réduire sur la prochaine période 2008-2012 le nombre total de partenaires (actuellement près de 620), de 20 %.

En outre, le CCFD ne veut pas se limiter à être un simple bailleur solidaire des plus pauvres. Son domaine d'action s'élargit au renforcement des capacités des organisations qu'il soutient, au montage et à la facilitation d'alliances, souvent à des fins d'éducation à la solidarité ou de plaidoyer.

2. Les critères généraux basés sur l'expérience et l'expertise développée au CCFD depuis sa fondation (1961)

Le Rapport d'Orientation, voté à l'unanimité par le Conseil National Délibératif du CCFD le 1^{er} décembre 2007, a défini quatre critères généraux de partenariat :

1. « Le partenaire doit être un agent de transformation sociale ». S'appuyant sur la pensée sociale de l'Eglise, le CCFD veut privilégier des acteurs dont l'objectif est d'aboutir à un changement des mentalités personnelles et collectives pour transformer les structures (politiques, sociales économiques et culturelles) aux différents niveaux de l'action (local, national, international).
2. La demande doit venir d'organisations locales. Les groupes qui veulent établir une relation avec le CCFD, prennent l'initiative, se font connaître et expriment leur volonté de travailler avec le CCFD sur un objectif particulier. Le CCFD n'est pas dans une logique d'opérateur, de sous-traitance et/ou d'appel d'offre.
3. Il doit y avoir convergence de vues entre le CCFD et ses partenaires. Les axes de travail de l'organisation qui veut nouer un partenariat avec le CCFD doivent s'inscrire dans les orientations du CCFD.
4. La relation partenariale qui se tisse entre un acteur des sociétés civiles et le CCFD dépasse le simple contrat d'objectifs ou de moyens mais s'inscrit bien dans une relation humaine collective, renvoie à la solidarité entre communautés humaines, fondement de l'action du CCFD. Les initiatives qui découlent de la relation sont perçues comme autant de signes d'espoir pour transformer ensemble une situation donnée. « L'exemplarité, la force de la signification des actions engagées dans le cadre de la relation, leur effet démultiplicateur et de changement d'échelle, leur portée symbolique, la dimension spirituelle explicite ou potentielle qui les sous-tendent sont autant de dimensions à prendre en compte dans la mise en place de cette relation. » (PAP 2, p.9)

La relation partenariale est étroitement liée à la notion de réciprocité. Le CCFD peut accorder un financement ou un appui non financier (mise en relation, etc.) ; mais il peut aussi faire appel au partenaire pour obtenir son concours dans le cadre de ses actions (Education au Développement, construction d'une expertise, campagnes de plaidoyer, par exemple).

3. Le choix des partenaires

Il convient en premier lieu d'insister sur le fait que « le CCFD n'engage des relations qu'avec des organisations, des groupes organisés de personnes ou des regroupements en collectifs ou réseaux, appelés partenaires ou alliés. Pour le CCFD, le partenariat se noue bien d'organisation à organisation. Le CCFD soutient des initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques collectives ». (PAP 2, p. 8).

Les orientations générales du partenaire fournissent un second élément d'appréciation. En effet, selon le rapport d'orientation (PAP 2, p. 8), « le CCFD construit une relation de partenariat avec des organisations remplissant certaines conditions » :

1. Le fonctionnement des structures (démocratie interne, transparence, répartitions de responsabilités, rapports hommes – femmes)
2. L'analyse des problèmes de mal développement (identification des causes, action sur les racines des problèmes)
3. Les objectifs et actions menées en fonction des moyens disponibles (pertinence, réalisme, valorisation des ressources locales).
4. Les alliances et autres relations institutionnelles (en général nos partenaires appartiennent à des familles d'alliances qui nous sont proches ou bien connues) (voir PAP2, *Ibid.*)

4. Le choix des pays et l'élaboration des stratégies

Le CCFD a fait le choix de concentrer son action dans une soixantaine de pays environ d'ici à 2012 (RO, p. 15), en fonction de plusieurs facteurs : histoire du CCFD dans tel ou tel pays, dynamiques sociales et politiques, pauvreté, présence ou non d'organismes de solidarité, contraintes budgétaires ou limites humaines... Ces choix peuvent évoluer en fonction de circonstances particulières (catastrophes, crises, nouveaux contextes).

Dans un pays, une région ou un continent, le CCFD définit, en tenant compte de tous les facteurs précédemment évoqués, une stratégie d'accompagnement, sur la base d'une analyse partagée avec ses partenaires et ses alliés.

Cette stratégie est exposée dans un document appelé « plan d'action », qui est élaboré à l'échelle des pays, des régions et des continents. Ces plans d'action sont régulièrement actualisés et font l'objet d'un contrôle en Commission des Partenariats Internationaux (CPI). Ils définissent une stratégie pour les 4 années à venir et précisent les priorités année par année. Ils permettent, à partir d'une problématique identifiée, de développer une réflexion stratégique, en lien avec les 6 thématiques du *Rapport d'Orientation*, et d'identifier, au sein de ces thématiques, des axes d'intervention privilégiés.

L'adéquation des projets au plan d'action est donc un premier critère particulier d'évaluation des demandes de financement.

5. Les champs thématiques

D'ici 2012, 80% au moins des initiatives soutenues par le CCFD s'inscriront dans un des 6 champs thématiques du Rapport d'Orientation (voir RO, p. 16), à savoir :

1. Prévention et résolution des conflits
2. Souveraineté alimentaire
3. Economie Sociale et Solidaire
4. Migrations internationales
5. Partage des richesses financières
6. Evolution des rapports hommes / femmes pour plus d'égalité

L'adéquation des projets aux thématiques fournit donc un second critère particulier d'évaluation des demandes de financement.

6. Les critères de sélection des initiatives

La nature du groupe bénéficiaire constitue un troisième critère d'appréciation. Le CCFD a le souci de l'efficacité et de l'impact réel de l'utilisation de ses fonds pour améliorer les conditions d'existence des plus vulnérables. Le *Rapport d'Orientation* prévoit ainsi que d'ici 2012, « 50% au moins des financements alloués aux partenaires seront destinés à des groupes dits « vulnérables » en tant que bénéficiaires directs.

La qualité du projet est un quatrième critère. Le CCFD apprécie la cohérence globale du projet sur la base d'une description détaillée demandée au partenaire : lien entre les objectifs visés, les résultats attendus pour la population bénéficiaire, les activités prévues, leur adéquation avec le budget, les moyens humains et techniques qui seront mobilisés. Il est également attentif aux conditions de viabilité du projet qui garantissent son effet durable.

Enfin, la légitimité sociale du partenaire et sa capacité institutionnelle fournissent un cinquième et dernier critère d'appréciation. La mise en œuvre de projets exige des compétences techniques (financière, de planification et d'organisation, d'évaluation et de suivi, de secrétariat et de synthèse, etc.) d'autant plus importantes que le projet est complexe. Cependant, ces compétences ne suffisent pas. Le partenaire doit également jouir d'une légitimité sociale capable de mobiliser les populations concernées autour de la réalisation des objectifs du projet.

7. Quelques remarques finales

- L'appui financier annuel à une initiative est en moyenne de 20 000 euros, avec quelques variations selon les pays et les initiatives. Le CCFD s'efforce de maintenir un certain équilibre entre ses niveaux d'engagement, en fonction des zones géographiques, et du nombre de partenaires.
- La durée du soutien à un partenaire varie considérablement en fonction des contextes, des types d'initiatives (certaines initiatives sont pluriannuelles, d'autres pas). Aussi un chiffre moyen n'a-t-il pas grande signification.
- Le CCFD en principe ne finance pas de travaux d'infrastructures (sauf en cas de catastrophe naturelle, sur sollicitation des partenaires concernés ou lorsque cela s'inscrit dans un projet plus intégré).
- Le CCFD est attentif à la formation des acteurs. Ainsi, de nombreuses initiatives comprennent des actions de formation, inspirées des objectifs et des méthodes de l'éducation non formelle (éducation populaire, éducation interculturelle, formation continue, etc.)
- Le budget annuel est limité. Le CCFD ne peut donc financer toutes les initiatives qui lui sont soumises, même si celles-ci répondent aux critères énoncés ci-dessus.

8. Principes d'affectation des dons

Tous les dons reçus au CCFD sont versés dans un « pot commun ». C'est un instrument de juste répartition de l'aide, notamment pour ceux de nos partenaires qui n'ont pas la chance d'être dans des réseaux ou particulièrement médiatisés.

Exceptionnellement, certains dons peuvent être affectés à des projets particuliers, par exemple dans les cas d'appel aux dons d'urgence (tremblement de terre au Pérou en septembre 2007, réfugiés tchadiens au Cameroun en février 2008).

—ooOoo—